



Affaire suivie par : Nada Moumneh  
Division des examens et concours (DEC4/BTS)  
Tél : 04 76 74 76 81  
Mél : nada.moumneh@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 15 mars 2021

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

**Objet : Note académique adressée aux candidats individuels relative à l'organisation du BTS Tourisme -  
Session 2021**

**Références : Circulaire nationale d'organisation du BTS Tourisme - Session 2021**

La présente note comporte deux annexes, numérotées de I à II.

A titre d'information, les candidats peuvent consulter les ressources documentaires relatives au BTS Tourisme sur le site national <http://tourisme.ac-dijon.fr>

## **I - Calendrier des épreuves et centres d'examen**

### **A - Épreuves écrites**

La répartition des candidats par centres d'écrits est détaillée en **Annexe I**.

<b>ÉPREUVES ÉCRITES</b>	<b>DATES</b>	<b>HORAIRES</b>
E1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION (4H)	MARDI 11 MAI 2021	14H00-18H00 (A)
E3 - TOURISME ET TERRITOIRES (3H)	MERCREDI 12 MAI 2021	14H30-17H30 (B)
E5 - ÉLABORATION D'UNE PRESTATION TOURISTIQUE (4H)	LUNDI 10 MAI 2021	14H00-18H00 (C)

**(A) 2h de mise en loge. Aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition**

**(B) Aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de l'épreuve**

**(C) Aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de la 3<sup>ème</sup> heure d'épreuve**

## B - Épreuves orales et pratiques

ÉPREUVES	DATES	CENTRES ÉPREUVES
E2-A - COMMUNICATION EN LVE <u>ANGLAIS</u>	MARDI 25 MAI ET MERCREDI 26 MAI 2021	LYCÉE LESDIGUIERES
E2-B - COMMUNICATION EN LVE <u>AUTRE LANGUE</u> (ALLEMAND, ESPAGNOL, ITALIEN) *		
E4 - GESTION DE LA RELATION CLIENTÈLE TOURISTIQUE	DU LUNDI 7 JUIN AU VENDREDI 11 JUIN 2021	<u>SELON L'ORIGINE DES CANDIDATS (VOIR LA REPARTITION EN ANNEXE II) :</u>
E6 - GESTION DE L'INFORMATION TOURISTIQUE	JEUDI 17 JUIN ET VENDREDI 18 JUIN 2021	LYCÉE LESDIGUIERES OU LYCÉE A. CROIZAT
EF2 - PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION A L'ÉTRANGER	JEUDI 27 MAI ET VENDREDI 28 MAI 2021	LYCÉE A. CROIZAT
EF3 - PROJET DE SPECIALISATION		
EF4 - ENGAGEMENT ÉTUDIANT	PAS DE CANDIDAT EN PONCTUEL A LA SESSION 2021	

\* Les épreuves orales de langues vivantes obligatoires (E2-LVB) autres que l'allemand, l'espagnol ou l'italien, ainsi que les épreuves orales de langues vivantes facultatives (toutes langues confondues), se déroulent entre avril et juin de chaque session, dans un centre d'examen spécifique : se référer aux informations qui apparaissent sur les convocations des candidats.

## II - Modalités d'interrogation en forme ponctuelle

### A - Épreuves orales obligatoires de langues vivantes étrangères E2A (Anglais) et E2B (Autre langue)

Les candidats prendront connaissance des indications fournies dans le référentiel de certification et dans la circulaire nationale d'organisation du BTS Tourisme à propos des modalités de préparation et d'évaluation de ces deux sous-épreuves.

Les candidats seront convoqués par la division des examens et concours du rectorat de Grenoble. Il leur reviendra de consulter le planning d'interrogation affiché dans le centre d'examen et mis en ligne sur le site internet et sur l'ENT du lycée Lesdiguières, centre d'examen :

<https://hotelier-lesdiguieres.ent.auvergnerrhonealpes.fr/actualites/bts-tourisme-session-2021-14997.htm>

L'utilisation d'un dictionnaire (sans distinction), pendant le temps de préparation, est autorisée.

## **B - Épreuves orales professionnelles E4 (Gestion de la relation clientèle touristique) et E6 (Gestion de l'information touristique)**

### **1 - Préambule**

Les épreuves orales professionnelles se dérouleront selon le calendrier détaillé au paragraphe I-B ci-dessus, au **lycée Lesdiguières (Grenoble)** et au **lycée A. Croizat (Moutiers)** : l'**Annexe II** précise la répartition des candidats entre ces deux centres.

Les **dossiers supports des épreuves orales et professionnelles E4 et E6** devront être déposés ou reçus (expédition en **envoi suivi**) pour le **mardi 4 mai 2021, délai de rigueur, au lycée Lesdiguières.**

Les candidats passeront les épreuves sur les matériels mis à leur disposition dans le centre d'examen. Il leur revient de consulter le site internet et l'ENT du centre d'examen d'affectation pour connaître les caractéristiques de l'environnement numérique mis à leur disposition :

<https://hotelier-lesdiguieres.ent.auvergnerhonealpes.fr/actualites/bts-tourisme-session-2021-14997.htm>

ou

<https://ambroise-croizat.ent.auvergnerhonealpes.fr/offre-de-formations/nos-formations-post-bac-bts/bts-tourisme/examen-bts-tourisme-2021-centre-d-examen-lpo-ambroise-croizat-moutiers-1734.htm>

Ils pourront cependant, s'ils le souhaitent, apporter leur propre matériel. Dans ce cas, ils restent seuls responsables de la mise en œuvre de leurs ressources.

Les candidats redoublants pourront contacter le centre d'examen dans lequel ils ont été interrogés lors de la session précédente afin de récupérer leur(s) attestation(s) de stage ou certificat(s) de travail.

Les candidats se présenteront aux épreuves orales avec leur propre exemplaire de chaque dossier E4 et E6, pour leur utilisation personnelle.

Tous les **modèles** de fiches de productions, fiches de compétences et documents administratifs exigés dans la définition de chacune des épreuves seront joints aux dossiers (modèles dans la circulaire nationale d'organisation de la session 2021 qui a été transmise aux candidats individuels par courriel le **21 janvier 2021**).

### **2 - Épreuve E4 (Gestion de la relation clientèle touristique)**

#### **a) Modalités d'évaluation**

L'évaluation doit se tenir dans une salle équipée du matériel répondant aux besoins de l'épreuve.

Lors de l'épreuve, les centres d'examen veilleront plus particulièrement :

- à la mise à disposition d'une salle de préparation indépendante des salles d'interrogation, avec un surveillant responsable des supports pour l'épreuve,
- à la garantie de la confidentialité des sujets. Dans ce contexte, les candidats qui seront convoqués sur une même demi-journée, seront mis en loge sans aucune communication possible,
- lors de la phase de préparation, les candidats auront à leur disposition, en fonction du sujet retenu par la commission d'interrogation : une documentation professionnelle sous forme papier (brochures, plans, contrat, etc) et/ou une documentation numérique hébergée sur un poste informatique non relié à internet. Aucun accès au GDS n'est possible lors de cette phase,
- au cours de l'épreuve, que le candidat ne puisse recourir à aucune autre documentation que celle remise par la commission d'évaluation. Lors de la simulation de la phase 2, le candidat peut avoir accès aux pages Help du GDS.

## **b) Durée, temps de préparation et supports de l'épreuve**

L'épreuve E4 a une durée 45 minutes avec un temps de préparation de 30 minutes.

Le candidat se voit remettre un sujet composé d'une fiche de consignes (contexte et situation de GRCT à traiter) et de documents touristiques complémentaires (de l'ordre de 3 ou 4). Il dispose d'un temps de préparation de 30 minutes (sans document autre que ceux fournis avec le sujet).

## **c) Déroulement de l'épreuve**

### Première phase (20 minutes au maximum)

Le support de cette phase est un jeu de rôle à partir d'une situation d'accueil, de vente et de suivi de clientèle proposée par la commission d'interrogation. L'un ou les deux membres de la commission jouent le rôle du ou des clients. Le jeu de rôle devra permettre au candidat de faire une proposition argumentée en réponse à la sollicitation du ou des clients.

### Deuxième phase (10 minutes au maximum)

Simulation par un des membres de la commission de l'achat d'un billet d'avion ou de train avec constitution d'un dossier PNR (Passenger Name Record) et une proposition tarifaire limitée à deux personnes. Cette phase nécessite l'utilisation du GDS connu par le candidat.

Nota : cette situation peut être en lien ou non avec la situation de la phase 1.

### Troisième phase (15 minutes au maximum)

Pendant cinq minutes au maximum, le candidat présente aux membres de la commission une des situations d'accompagnement qu'il a vécues. Puis la commission s'entretient avec le candidat sur cette activité et sur les autres activités décrites dans la fiche de compétences afin que celui-ci puisse expliciter les activités réalisées au cours de l'ensemble du cycle de formation notamment lors des périodes d'immersion professionnelle.

## **d) Documents à fournir par le candidat**

Le dossier, support de l'évaluation, fourni en **deux exemplaires**, est composé :

- d'une fiche de compétences et ses fiches de situation GRCT établies et signées par le candidat selon le modèle fourni en **Annexe 6** de la circulaire nationale, précisant pour chacune des onze compétences listées dans le bloc GRCT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel,
- du (ou des) certificat(s) de stage ou du contrat d'alternance ou du certificat de travail (**Annexes 9 et 10** de la circulaire nationale).

Pour les phases 1 et 2, les documents touristiques complémentaires en lien avec les fiches de situation présentées seront proposés par le jury au candidat, en accompagnement du sujet, le jour de l'épreuve.

Les candidats pourront, pour la phase 3, venir avec des documents le jour de l'épreuve pour illustrer leurs propos.

Pour présenter les situations professionnelles, les candidats pourront avoir recours aux documents qu'ils jugent nécessaires, par exemple : brochures voyagistes, bulletins d'inscription, devis, documentations touristiques, dossiers d'accompagnement, enquêtes, fiches de commentaires, offres commerciales, programmes de séjour et/ou d'animation, questionnaires de satisfaction, traitements des réclamations.

Attention : la liste ci-dessus, donnée à titre d'exemple, ne présente strictement aucun caractère exhaustif ou obligatoire.

Les candidats individuels devront déclarer par courriel, à la division des examens et concours, le **GDS utilisé lors de leur formation**, au plus tard le **mercredi 7 avril 2021**. **Dans le cas où les établissements centres d'examen ne seraient pas équipés des GDS utilisés par les candidats libres (GDS utilisé dans les centres d'examen : Amadeus), les candidats libres devront prévoir de s'équiper avec leur propre matériel et application pour le passage de l'épreuve.**

### **3 - Épreuve E6 (Gestion de l'information touristique)**

#### **a) Modalités d'évaluation**

L'évaluation doit se tenir dans une salle équipée du matériel répondant aux besoins de l'épreuve.

#### **b) Durée de l'épreuve**

L'épreuve GRCT a une durée de 40 minutes.

#### **c) Déroulement de l'épreuve**

Dans une première phase (10 minutes au maximum), le candidat présente l'ensemble des productions réalisées en précisant, pour chacune des productions, les objectifs poursuivis, la méthodologie de mise en œuvre et le contexte dans lequel elles ont été réalisées.

Dans une deuxième phase (30 minutes au maximum), le professeur évaluateur interroge le candidat sur une ou deux productions dont au moins la production multimédia pour évaluer sa capacité d'adaptation à d'autres contextes professionnels ou technologiques, son niveau de spécialisation, son degré d'autonomie. Le candidat doit être en mesure de répondre aux sollicitations et au questionnement de la commission sur l'équipement disponible dans le centre d'interrogation.

#### **d) Documents à fournir par le candidat**

Le dossier support, **fourni en un exemplaire**, comporte :

- 2 fiches descriptives de production, correspondant au programme étudié au cours de la première année (**Annexe 12** de la circulaire nationale),
- 1 fiche descriptive correspondant à une production multimédia réalisée au cours de la deuxième année de formation (**Annexe 12** de la circulaire nationale),
- 1 fiche de compétences GIT, établie et signée par le candidat selon le modèle présenté en **Annexe 13** de la circulaire nationale et qui précise pour chacune des sept compétences listées dans le bloc GIT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.

## C - Épreuves orales facultatives EF1, EF2, EF3 et EF4

### 1 - EF1 (Langue vivante étrangère C)

Durée de la situation d'évaluation : 20 minutes.

Rappel : la langue vivante étrangère facultative est obligatoirement différente des langues A (anglais) et B choisie par le candidat (allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe).

Les conditions d'évaluation sont décrites dans l'annexe II-D « Définition des épreuves » du référentiel du diplôme. Il appartient à chaque académie de prévoir les documents nécessaires et leur duplication.

### 2 - EF2 (Parcours de professionnalisation à l'étranger)

L'épreuve a une durée maximale de 20 minutes. Elle comporte une première partie d'une dizaine de minutes permettant au candidat d'exposer les points saillants de son séjour à l'étranger, suivie d'une phase de dialogue avec la commission d'interrogation. Lors de l'épreuve, le candidat apporte tout support ou document qu'il estime utile.

Le dossier, fourni en **deux exemplaires**, comporte :

- une grille d'aide à l'évaluation complétée par l'entreprise d'accueil à l'étranger (**Annexe 18B** de la circulaire nationale),
- une note d'une dizaine de pages rédigée par le candidat.

Ce dossier est à transmettre au lycée **Lesdiguières**, au plus tard le **mardi 4 mai 2021**.

Les candidats se présenteront à l'épreuve avec leur propre exemplaire du dossier EF2, pour leur utilisation personnelle.

La grille d'aide à l'évaluation est complétée par l'entreprise d'accueil à l'étranger à la fin du séjour ; elle est signée par le responsable de l'entreprise à l'étranger et, le cas échéant, contresignée par l'établissement de formation en France. Elle révèle la capacité du candidat, dans un contexte professionnel à l'étranger, à :

- comprendre et se faire comprendre,
- réaliser son activité professionnelle,
- s'adapter aux contraintes spécifiques.

La note rédigée par le candidat doit présenter :

- une analyse du cadre de travail et de son contexte culturel à l'étranger,
- une comparaison de pratiques professionnelles France/hors France,
- la présentation d'au moins une pratique professionnelle transférable et susceptible d'enrichir les approches françaises,
- les efforts d'adaptation déployés lors du séjour à l'étranger.

### 3 - EF3 (Projet de spécialisation)

L'épreuve orale, d'une durée de 25 minutes, prend la forme d'une présentation du projet réalisé (15 minutes maximum), puis d'un entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes maximum). Pour la présentation, le candidat utilise les supports de son choix (papier et/ou numérique). Dans ce cadre, il veillera à apporter le matériel nécessaire et être autonome dans son utilisation.

Le dossier est fourni en **deux exemplaires**.

Les candidats se présenteront à l'épreuve avec leur propre exemplaire du dossier EF3, pour leur utilisation personnelle.

Le candidat doit précisément indiquer : le cahier des charges du projet, la démarche de réalisation, le produit obtenu et les compétences complémentaires acquises en termes de spécialisation sectorielle et/ou fonctionnelle dans le domaine du tourisme.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- la pertinence de l'analyse d'un contexte professionnel spécifique,
- l'efficacité de la démarche entreprise pour construire le projet,
- la cohérence du projet réalisé en regard du cahier des charges initial et des compétences complémentaires visées.

#### **4 - EF4 (Engagement étudiant)**

L'épreuve EF4 se déroulant à l'issue de l'épreuve E6-GIT, est la même, quelle que soit sa modalité d'évaluation (forme ponctuelle ou CCF).

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes, sans préparation, qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. Les modalités de mise en œuvre (renseignement de la fiche, grille d'évaluation du jury, procédure, calendrier...) sont précisées dans la circulaire nationale d'organisation du BTS Tourisme.

Pour les candidats présentant l'épreuve **sous forme ponctuelle**, cette fiche support de l'épreuve EF4 est à transmettre au lycée **Lesdiguières**, au plus tard le **mardi 4 mai 2021**.

Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Cela peut concerner :

- l'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve obligatoire E6-GIT,
- le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire E6-GIT.

L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte,
- la description et l'analyse des activités,
- la présentation des démarches et des outils,
- le bilan des activités,
- le bilan des compétences acquises.

Les critères d'évaluation sont : l'appropriation des compétences liées au domaine professionnel, la capacité à mettre en œuvre les méthodes et outils, la qualité de l'analyse, la qualité de la communication.

Les candidats viennent le jour de l'épreuve avec les documents qu'ils jugent nécessaires pour illustrer leurs propos.

La fiche de reconnaissance de l'engagement étudiant est fournie en **Annexe 20C** de la circulaire nationale.

## D - Conformité des dossiers E4 et E6

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **Non valide** » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut pas être interrogé. Il est alors considéré comme « Non valide », la mention « NV » est reportée sur le bordereau de notation. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier est prononcée dès qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la note d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre, selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

Pour rappel, les documents devant être visés et joints au(x) dossier(s) sont les suivants :

- **certificat de stage** (candidats scolaires) : modèle en **Annexe 9** de la circulaire nationale
- **certificat de travail** (candidats alternants et salariés) : modèle en **Annexe 10** de la circulaire nationale

**IMPORTANT** : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront obligatoirement fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une **copie de l'avis de positionnement** qui leur a été délivré.

## III - Calculatrices - Livrets scolaires

Lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, tous les modèles de **calculatrices** à fonctionnement autonome avec mode examen, ainsi que les calculatrices dépourvues de mémoire, sont autorisés. Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, celui-ci ne devra être activé durant les épreuves que sur instruction du surveillant.

Les candidats individuels qui possèdent un **livret scolaire** devront déposer celui-ci dans le centre d'examen le jour de la première épreuve écrite, à l'attention du chef de centre.

## IV - Convocations - Dossiers

Les **convocations** des candidats seront envoyées à leur domicile, à l'adresse indiquée au moment de l'inscription, un mois avant le début des épreuves.

Les **dossiers** des épreuves E3 / E5 / E6 sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la session suivante.

## **V - Relevés de notes - Diplômes**

Les **relevés de notes** seront adressés aux candidats par courrier dans les jours qui suivront le jury des délibérations.

Les **diplômes** seront adressés à leur domicile durant le mois d'octobre suivant la session d'examen, à l'adresse indiquée au moment de l'inscription à l'examen.

**IMPORTANT** : Tout changement d'adresse postale doit impérativement être signalé par écrit, sous le présent timbre, en précisant la spécialité de BTS présentée.

## **VI - Fraudes ou tentatives de fraudes**

**A compter du 1er janvier 2021, une nouvelle procédure disciplinaire s'applique aux candidats au brevet de technicien supérieur.** Elle est régie par le décret n°2020-652 du 28 mai 2020 qui modifie le code de l'éducation en conséquence.

## **VII - Jury des délibérations**

Les délibérations du jury se dérouleront au :

**Lycée Ambroise Croizat (Moutiers)**

**Le vendredi 25 juin 2021 à 10h00**

**Sous la présidence de Monsieur Yves ARRIEUMERLOU, IA-IPR d'économie-gestion**

La date de publication des résultats sera indiquée sur le site de l'académie de Grenoble, un mois avant le jury de délibération.

## ANNEXE I

### BTS TOURISME - SESSION 2021

#### RATTACHEMENT DES CANDIDATS INDIVIDUELS DANS LES CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES

**Lycée Vincent d'Indy** : 9 bd du Lycée - BP 628 - 07006 Privas Cedex (04 75 66 38 00)

**Lycée Lesdiguières** : 15 av. Beaumarchais - BP 2446 - 38034 Grenoble Cedex 2 (04 76 21 38 54)

**Lycée Ambroise Croizat** : 244 av. de la Libération - BP 201 - 73604 Moutiers Cedex (04 79 24 21 77)

**Lycée Anna de Noailles** : 2 av. Anna de Noailles - 74500 Évian-les-Bains (04 50 75 02 98)

Candidats libres et salariés des départements 07 et 26	Lycée Vincent d'Indy
Candidats libres et salariés du département 38	Lycée Lesdiguières
Candidats libres et salariés du département 73	Lycée Ambroise Croizat
Candidats libres et salariés du département 74	Lycée Anna de Noailles

## ANNEXE II

### BTS TOURISME - SESSION 2021

#### RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRES D'ORAUX

ÉPREUVES	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS	CENTRES D'EXAMENS
E2-A - COMMUNICATION EN LVE ANGLAIS	TOUS CANDIDATS DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE	LYCÉE LESDIGUIERES (0380035G) 15 AVENUE BEAUMARCHAIS 38000 GRENOBLE
E2-B - COMMUNICATION EN LVE AUTRE LANGUE (ALLEMAND, ESPAGNOL, ITALIEN) *		
E4 - GESTION DE LA RELATION CLIENTÈLE TOURISTIQUE	CANDIDATS ARDÈCHE CANDIDATS DRÔME CANDIDATS ISÈRE	LYCÉE LESDIGUIERES (0380035G) 15 AVENUE BEAUMARCHAIS 38000 GRENOBLE
ET E6 - GESTION DE L'INFORMATION TOURISTIQUE	CANDIDATS SAVOIE CANDIDATS HAUTE-SAVOIE	LYCÉE A. CROIZAT (0730029K) 244 AV. DE LA LIBERATION BP 201 73604 MOUTIERS CEDEX
EF2 - PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION A L'ÉTRANGER	TOUS CANDIDATS DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE	LYCÉE A. CROIZAT (0730029K) 244 AV. DE LA LIBERATION BP 201 73604 MOUTIERS CEDEX
EF3 - PROJET DE SPECIALISATION		
EF4 - ENGAGEMENT ÉTUDIANT	PAS DE CANDIDAT EN PONCTUEL A LA SESSION 2021	

\* Les candidats ayant choisi comme LVB une langue autre que l'allemand, l'espagnol ou l'italien (arabe, chinois, hébreu, japonais, portugais, russe) passeront cette épreuve dans un autre centre d'examen : se référer aux informations qui apparaîtront sur les convocations.